

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD395

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 9

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« du service du »

les mots :

« des services de ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.